

Les 30 Septembre & 1er Octobre 2025
aux Terrasses du Parc, Lyon
ou en Digital

300 Participants



Programme des Conférences

Avec les expertises et témoignages de :

- ANSES, DGCCRF, DGRP, DG Santé, Santé Publique Suisse
- A.I.S.E, Cefic, FHER, Fipac, Hydrachim, Lanxess,
- EPPA, Fieldfisher, Knoell, RRA, Staphyt, Steptoe

Congrès animé par **Sandra POITOU**, Responsable Congrès, **abe**

Mardi 30 septembre 2025

9h30 Actualités réglementaires sur les produits biocides en France

Anne-Emmanuelle **BARRAULT**, Adjointe au Chef du bureau des produits chimiques, **DGPR**

10h Bilan annuel, actualités, recommandations, difficultés rencontrées, possibilité de dialogue

Isabelle **ATTIG**, Adjointe au Directeur Chargée des biocides et Cheffe d'unité de coordination des biocides, **ANSES**

10h30 Pause

11h Bilan des contrôles sur les produits biocides en 2024 et Actualités

Karine **SIMBELIE**, Adjointe à la cheffe du Bureau 5A et/ou

Anne-Ilham **EL MENJRA**, Rédactrice en charge des produits biocides, **DGCCRF**

11h30 Inspections des produits biocides dans différents pays européens : de l'organisation aux suites possibles

Animé par Jérémy **TARMOUL**, Chargé de Mission Biocides, **DGPR**

. Nadine **GRISEL** et Marie-Clémence **MOURON**, Collaboratrices Scientifiques, **Contrôle du commerce et conseils, Office fédéral de la Santé publique Suisse**

. Delphine **VROMMAN**, Coordinatrice-inspectrice Biocides et Normes de Produits, **DG Environnement, SPF belge Santé publique**

12h Questions/Réponses avec les autorités

13h Déjeuner

14h15 Actualités réglementaires, évolutions du BPR, Program Review

Marta **CAINZOS GARCIA**, Policy Officer, **DG SANTE, European Commission**

14h45 Clean Industrial Deal européen, Chemicals Industry Package : Philosophie, Réglementations concernées, Impacts sur le BPR

Jules **BOSSERT** et Boris **VAN BERLO**, Biocides for Europe Managers, **Cefic**

15h15 Points juridiques : Eléonore MULLIER, Partner, Steptoe

15h30 Questions/Réponses

16h Pause

16h30 Retour d'expérience sur la mise en place du Certibiocide

Nelly **SOMMERLATT**, Responsable du Pôle AMM Biocide, **Hydrachim-Hydrapro**

Romuald **RICHARD**, Regulatory Affairs Manager, **Lanxess**

17h CLP : Mise en œuvre opérationnelle, guidance, interactions avec le BPR, impacts

Marie **LUCIOT**, Directrice des Affaires Techniques et Réglementaires, **FHER**

Nancy **SAUVAN**, Responsable Affaires Réglementaires Produits, **FIPEC**

17h30 Points juridiques : Eléonore MULLIER, Partner, Steptoe

17h45 Questions/Réponses

18h15 Fin de la 1^e journée

18h20 Cocktail sponsorisé par **Redebel Regulatory Affairs**

Mercredi 1^{er} octobre 2025

9h ReUse & Biocides : restitution de l'étude réemploi du secteur Hygiène et Entretien

Isabelle VIDELAINE, Directrice projets RSE et DD, FHER

9h30 PPWR : étapes clés concernant la mise en œuvre, Point sur les actes délégués, PPWR vs AGEC

Pauline BALAIRE, Conseillère affaires publiques, Citeo

10h Questions / Réponses

10h30 Pause

11h Rétrospective sur l'évolution de la Réglementation Biocides des 10 dernières années, ses difficultés et quelles perspectives à venir

Elodie CAZELLE, Senior Scientific and Regulatory Affairs Manager Biocides, A.I.S.E.

Isabelle DEMOMENT, Directrice RSE, Gestion des Produits et Réglementation, Kersia

11h30 Défis de la classification des SA et produits biocides : l'exemple de l'éthanol

Alexandra BOCQUILLION, Partner, EPPA

12h Points juridiques

Maud GRUNCHARD, Counsel et Koen VAN MALDEGEM, Partner, Fieldfisher

12h15 Questions/Réponses

12h45 Déjeuner

14h Point sur les CA et WG meetings : impacts sur les dossiers en cours d'instruction

Anne-Claire TALHOUËT, Responsable Affaires Réglementaires, Knoell

14h30 Expérience pratique de la soumission de dossiers de renouvellement

Sophie AVIRON-VIOLET, Senior Regulatory Manager, Staphyt Regulatory

15h Lingettes imprégnées et autres carriers : challenges techniques et réglementaires

Marie CLAUSSE, Biocides Unit Director & Project Manager et

Jessica DEKEIRSSCHIETER, Regulatory Project Manager Biocidal Products, Redebel Regulatory Affairs

15h30 Points juridiques

Maud GRUNCHARD, Counsel et Koen VAN MALDEGEM, Partner, Fieldfisher

15h45 Questions/Réponses

16h15 Echanges informels entre participants avec rafraichissements

16h45 Fin du Congrès

* * * * *

Public :

- Û Fabricants et Distributeurs de produits biocides
- Û Fabricant et Distributeurs de substances actives
- Û Autorités de Tutelle - Fédérations
- Û Cabinets Conseils, Laboratoires, Avocats...

Pour toute information : biocides@advbe.com

CONTACTS : abe – Congrès Biocides
10 rue de la Rochefoucauld CS 50300 - 92513 Boulogne Cedex
Mail : biocides@advbe.com

Xavier Sicard : +33 (0)1 41 86 41 10
Omar Dahbi : +33 (0)1 41 86 49 37
Eliana Andria : +33 (0)1 41 86 49 07

BULLETIN D'INSCRIPTION

Présentiel ou Digital

Participant

Mme M. • Prénom : • Nom :
• Société :
• Fonction :
• Adresse :
• Code postal : • Ville : • Pays :
• Tél.: • E-mail :

Je m'inscris aux 2 journées : 990€ HT (1089€ TTC) Je m'inscris à 1 journée : 650€ HT (715€ TTC)

Remise* de 10% : Inscription avant le 24 juin 2025 ou à 3 personnes** même société & même facturation

2 journées : 891€ HT (980,10€ TTC) 1 journée : 585€ HT (643,50€ TTC)

Remise* de 15% : Inscription à 4 personnes ** ou plus même société et même facturation

2 journées : 841,50€ HT (925,65€ TTC) 1 journée : 552,50€ HT (607,75€ TTC)

* Remises non cumulables - ** Tarifs par personne

		Mardi 30 septembre	Mercredi 1 ^{er} octobre
Si présentiel	Journée(s)	q	q
	Déjeuner(s)	q	q
	Cocktail	q	
Si digital	Journée(s)	q	q

Participation digitale : Vous recevrez le lien et le code pour accéder à la plateforme digitale quelques jours avant, une fois le règlement effectué

Facturation

Référence à rappeler sur la facture :
Société :
Prénom : Nom :
Tél : E-mail :
Adresse :
CP : Ville : Pays :
Siret : N°TVA* :

***Information additionnelle sur la TVA :**

- a) Votre société est basée en France, la TVA est donc due et figurera sur la facture finale
- b) Votre société fait partie de l'UE mais n'est pas basée en France, la TVA n'est pas due mais doit être déclarée
- c) Votre société ne fait pas partie de l'UE, la TVA n'est pas due

Règlement : (A réception de facture)

- ☞ Par chèque : € TTC à l'ordre d'abe
- ☞ Par virement (en mentionnant le nom de la société)
IBAN FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736
SWIFT : BNPAFRPPXXX - BNP PARIBAS
- ☞ Par carte bancaire (nous contacter)

q Je déclare avoir pris connaissance des [conditions générales de vente](#) et de [la politique de confidentialité et de gestion des données personnelles](#).
Date : Signature et Cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. 2. Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. 3. Toute annulation doit être formulée par écrit. Toute annulation reçue avant le 03/09/2025 donnera lieu à un remboursement des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 euros pour frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, ou toute absence, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit. 4. Paiement à réception de facture : par chèque à l'ordre d'advanced business events, carte ou par virement. L'accès aux conférences pourra être refusé si la facture n'est pas intégralement réglée.